

Voeu proposé par le groupe Europe Écologie - Les Verts

Considérant l'engagement de Clermont Auvergne Métropole, rappelé dans son projet communautaire, de parvenir à une répartition géographique équilibrée de production de logement social entre les 21 communes ;

Considérant que l'accès au logement abordable est un pilier du pacte républicain garant de la cohésion nationale ainsi qu'une préoccupation majeure et une priorité pour tous les habitants de la Métropole ;

Considérant que les mesures annoncées dans le Projet de Loi de Finances pour 2018 (PLF 2018), notamment dans son article 52 - à savoir une baisse de 50 à 100 € des loyers mensuels des locataires du parc social bénéficiant de l'APL, le gel des loyers pendant deux ans ainsi que la réduction des aides à la pierre - sont de nature à limiter considérablement les capacités d'autofinancement et donc d'investissement des bailleurs sociaux dans la construction, la rénovation et l'entretien des immeubles du parc HLM ;

Considérant qu'avec 120 à 160 millions d'euros d'investissement en moins par an dans l'ex-Région Auvergne, ces mesures auront un effet récessif qui fragilisera le secteur de la construction (1600 emplois menacés dans le BTP) ;

Considérant à titre d'exemple que pour *Logidôme*, office communautaire gérant 8 872 logements et dont le loyer moyen est déjà inférieur de 7% au niveau régional, les mesures du PLF 2018 se traduiraient par une baisse des fonds propres de l'ordre de 3,5M€ par an, remettant en question la stratégie patrimoniale de OPH, élaborée en concertation avec l'Etat et la CU;

Considérant que les programmes d'entretien et d'optimisation énergétique du parc existant seront aussi fragilisés par ces coupes, engendrant une dégradation des conditions de vie des locataires ainsi qu'une dévalorisation du patrimoine ;

Considérant que la responsabilité des élu-es communautaires se trouve particulièrement engagée en ce qu'ils président leur office public de l'habitat (OPH), qu'ils ont programmé des opérations de construction, de rénovation et de réhabilitation sur leurs territoires, qu'ils ont signé des conventions d'engagement avec l'ANRU pour le renouvellement des quartiers prioritaires de la politique de la ville et qu'ils ont accordé un important volume de garanties d'emprunts aux bailleurs sociaux ;

Considérant la position de l'association de collectivités « *France urbaine* » qui demande au gouvernement de reprendre la rédaction et les attendus de l'article 52 du PLF 2018 ;

Le Conseil communautaire de Clermont Auvergne Métropole demande au gouvernement :

- **le retrait de l'article 52 de la PLF 2018 faisant obligation aux organismes HLM de baisser leur loyer pour compenser la baisse des APL ;**
- **d'engager une concertation avec tous les acteurs concernés pour élaborer les conditions d'une politique publique du logement renouvelée et pérenne.**